



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 28 et 30 septembre 2017 au Centre des congrès de Québec.

RÉSOLUTION AGA-2017-09-28/04
Hydrocarbures et protection
des sources d'eau

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle se tiendra le 30 septembre 2017 à 9 h 30 au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent par le biais d'une résolution transmettre des propositions auprès de la Fédération québécoise des municipalités;

Il est proposé par M. Denis Chabot, maire de Saint-Liboire
Et appuyé par M. Yves Petit, maire de Sainte-Hélène-de-Bagot

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'établir un moratoire de 5 ans sur toutes activités de fracturation hydraulique à l'ensemble du territoire québécois;

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités de défendre auprès du gouvernement la protection des puits par rapport au forage des puits de gaz.

Adoptée à l'unanimité

Copie vidimée de la résolution AGA-2017-09-28/04 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 28 et 30 septembre 2017



SYLVAIN LÉPAGE

Directeur général et
Secrétaire-trésorier de la corporation



Date